



| | | |
|---|---|---|
|  <p>Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale Fachhochschule Westschweiz University of Applied Sciences and Arts Western Switzerland</p> | Descriptif de module Filière Bachelor en Viticulture et Œnologie |  <p>CHANGINS haute école de viticulture et œnologie</p> |
| Crédits ECTS : 5 | EcoGest III | 2020-2021 (S3) |
| Cours lié(s) : | Gérer et développer son entreprise Marketing II Droit | Cours frontal ou à distance Cours frontal ou à distance Cours frontal ou à distance |
| Périodes hebdomadaires : | 7 périodes | Total : 84 périodes |
| Responsable du module : | Alexandre Mondoux | alexandre.mondoux@changins.ch |
| Enseignants responsables de cours : | Conrad Briguet Florian Burdet Alexandre Mondoux Vivien Moinat Géraldine Bettens | conrad.briguet@changins.ch florian.burdet@changins.ch alexandre.mondoux@changins.ch v.moinat@lombardodier.com g.bettens@prometerre.ch |
| Langue d'enseignement : | Français | |
| Présence : | <ul style="list-style-type: none"> - Cours frontal : obligatoire. En cas de plus de 20% d'absence non justifiée, l'étudiant n'est pas admis à ou aux évaluation(s), il est inscrit à la répétition du cours. - Cours à distance : les informations concernant la présence seront transmises au début de chaque cours. | |
| Prérequis : | Avoir validé les modules EcoGest I et II | |
| Modalité d'évaluation : | Evaluation(s) de semestre et/ou rapports notés | |
| Modalité de validation du module : Modalité de validation du cours : | Se référer au " Règlement d'études de la filière Bachelor of Science HES-SO en Viticulture et Œnologie " du 22 mars 2018. La moyenne du module n'est calculée que lorsque tous les cours sont validés. Le cours est validé à condition que la moyenne des évaluations soit au minimum de 3.8. La ou le candidat-e ayant obtenu une note de cours inférieure à 3.8 est inscrit-e d'office à la remédiation de ce cours. Si la remédiation est réussie, la note finale obtenue au cours après remédiation est de 4.0. Le droit à la remédiation ne peut s'exercer qu'une seule fois par cours. En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant-e peut répéter le cours. Le droit à la répétition ne peut s'exercer qu'une seule fois. | |

| | |
|-----------------------|--|
| Objectifs du module : | <p>Connaître les différentes étapes et scénarios de développement d'une entreprise</p> <p>Soutenir le développement d'une entreprise au moyen de finances bien gérées</p> <p>Maîtriser les activités de soutien – achat et management de la qualité – dans l'entreprise comme outil de développement</p> <p>S'approprier les concepts, techniques et outils du marketing moderne appliqué au vin</p> <p>Maîtriser le cadre juridique de la gestion et du développement d'entreprise</p> <p>Développer les connaissances et compétences pour mener à bien le projet transversal "Microentreprise"</p> |
|-----------------------|--|

Gérer et développer son entreprise (4 périodes hebdomadaires)

| | |
|----------------------|---|
| Compétences visées : | <ul style="list-style-type: none"> - Evaluer les opportunités de développement international pour une entreprise vitivinicole - Savoir calculer les différents coûts opérationnels de son entreprise et en déduire les mesures adéquates - Connaître et appliquer les méthodes de gestion de la qualité et des achats dans une PME vitivinicole |
| Contenu du cours : | <ul style="list-style-type: none"> - Business development : modèles de croissance, commerce international du vin, succession d'entreprise, visite d'entreprise - Comptabilité analytique : analyse d'un dossier de gestion viticole, calcul du prix de revient, coûts opérationnels, recherche et utilisation des références - Achat : fonction achat au sein de l'entreprise - Management de la qualité : démarche qualité adaptée aux PME |
| Bibliographie : | <ul style="list-style-type: none"> - La stratégie d'entreprise, R.A. Thiétart, 2^{ème} édition, EDISCIENCE international 1993 - La stratégie à pas contés, piloter l'entreprise agricole, dans l'incertitude et dans la complexité, M. Guichard & R. Michaud, Editions CNERTA-SED, ENESAD, Dijon, 1994 - Stratagerme, Agridea, Lausanne, Edition 2008 - Terminologie – Nouveautés dans le boucllement comptable et la terminologie agricole, Agridea, 2015 - Management de l'entreprise vitivinicole, E. Rouzet et G. Seguin, Dunod, Paris, 2004, ISBN 2 10 007245 5 |

| | |
|---|--|
| Marketing (2 périodes hebdomadaires) | |
| Compétences visées : | <ul style="list-style-type: none"> - Être capable de définir les composantes du <i>marketing mix</i> d'un produit - Acquérir les connaissances nécessaires pour mettre en place une campagne de promotion/vente. |
| Contenu du cours : | <ul style="list-style-type: none"> - Stratégie produits, concept - Stratégie de marque - Stratégie de prix - Stratégie de communication intégrée - Promotion, vente, <i>emarketing</i> - RP/online/offline - Stratégie de distribution - Etudes de cas |
| Bibliographie : | <ul style="list-style-type: none"> - Marketing Management, Kotler & al., Pearson France, Paris, 14^{ème} édition, 2012 - Le Marketing du vin, Emmanuelle Rouzet, Gerard Seguin, Dunod/La Vigne, 3^{ème} édition, 2012 |
| Droit (1 période hebdomadaire) | |
| Compétences visées : | <ul style="list-style-type: none"> - Connaître les principes les plus importants du droit suisse - Acquérir des connaissances théoriques et pratiques dans le domaine du droit en rapport avec les activités professionnelles de la viti-viniculture |
| Contenu du cours : | <ul style="list-style-type: none"> - Contrat de vente, de mandat et d'entreprise (vinification pour tiers) - Responsabilité civile et responsabilité produits - Droit matrimonial - Droit successoral - Droit foncier - Aménagement du territoire et construction |
| Bibliographie : | - Textes de loi, jurisprudence en lien avec les sujets traités |
| Descriptif de module validé le : | 26 août 2020 |
| Par : | Alexandre Mondoux |